

## Pour une dénotation objectivée

Nicole Pradalier

► **To cite this version:**

Nicole Pradalier. Pour une dénotation objectivée. Ligas Pierluigi, Frassi Paolo. Lexiques Identités Cultures, QuiEdit, pp.105, 2012, 978-88-6464-159-1. <hal-00961570>

**HAL Id: hal-00961570**

**<https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-00961570>**

Submitted on 20 Mar 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nicole PRADALIER, Réseau Arpège, Université de Toulouse 2-Le Mirail,  
LERASS

### **Pour une dénotation objectivée**

Ayant identifié deux obstacles à l'équivalence des genres dans les dictionnaires, à savoir une connotation orientée et la primauté donnée au genre masculin, nous proposons deux outils méthodologiques pour contrer ces obstacles : le principe de réciprocité comme outil de détection d'un parti pris à corriger et la distinction des genres arbitraire et motivé dans les langues à genres masculin et féminin. L'articulation de ces deux outils devrait permettre de clarifier et de libérer des préjugés sexistes la dénotation des termes désignant l'être humain.

#### **1. Introduction**

Débusquer les habitudes sexistes qui conditionnent l'usage de la langue est un chantier qui relève de la sociologie comme de la psychologie mais également de la lexicologie puisque c'est par le lexique que se transmettent des normes d'identification. Les dictionnaires unilingues en tant que récepteurs d'usage et garants du sens jouent un rôle non négligeable dans l'imaginaire linguistique. Et cet imaginaire en tant qu'attitude des sujets dans le rapport à leur langue est constitutif d'une conscience psychosociale déterminante dans l'évolution et le bien-être ou le mal-être d'une société. Or la prépondérance dans l'espace public de la parole masculine a déterminé une mise en perspective de la femme comme objet de regard et non sujet d'une part et d'autre part être secondaire dans la loi écrite où elle n'existe que dans son rapport à l'homme. L'imaginaire social ainsi nourri se traduit dans la langue dont les dictionnaires consignent les unités de sens. Pour tenter de rétablir le déséquilibre causé par ce regard unilatéral qui pèse sur le sens des mots désignant l'humain en valorisant le masculin au détriment du féminin, y compris dans la parole féminine, il est nécessaire de se munir d'outils qui permettent de corriger cette subjectivité. En prenant pour exemple le traitement dans quelques dictionnaires des lexies *mâle* et *femelle*, nous verrons comment se manifeste cette subjectivité et nous proposerons d'appliquer le « principe de réciprocité » comme levier de conscience critique. Dans un deuxième temps nous verrons comment poursuivre cette prise de conscience qui libérerait les désignations de l'humain de l'hégémonie handicapante du masculin en considérant les deux pôles du genre grammatical dans les langues romanes qui n'ont plus de neutre : l'arbitraire et le motivé.

#### **2. Traitement de *mâle* et *femelle***

Pour situer concrètement l'amorçage de cette réflexion, je me permets de relater la situation qui m'a conduite à cheminer d'un dictionnaire à l'au-

tre sur les traces du mot *femelle*.

En voici le contexte :

Dans les jardins de mon enfance  
 Entouré de princes et de romances  
 Je me rappelle, je me souviens  
 De ces femelles aux jolis seins  
 Qui marchaient nues dans le jardin  
 À la recherche de cet amour  
 Qu'elles ne connaissent à ce jour...

C'est le premier poème d'adolescence de Miloud Chabane, « slameur » toulousain qui se dit lui-même « jardinier poète » et qui vint me présenter son désarroi parce que l'un de ses ami-es<sup>1</sup> à qui il l'avait lu venait de lui apprendre que « le mot femelle (était) péjoratif » selon le diktat des dictionnaires et malgré la certitude du poète qui voyait soudain le paradis de ses visions enfantines privées de leur expression juste.

Quand il m'en parlait, je n'avais pas le poème sous les yeux mais je n'en avais pas besoin pour rassurer le poète. Moi-même employais ce mot de façon technique face à *mâle* et *androgynie* et enfin, puisque ce mot lui était venu c'était évidemment celui qui convenait.

C'était d'ailleurs la cause de son désarroi : il avait conscience qu'en lui substituant un autre terme il transformait l'ensemble et en détruisait ainsi l'expression.

Cette anecdote illustre le pouvoir des dictionnaires sur la mise en insécurité d'une expression pourtant forte et la déformation du sens critique que peut induire un préjugé quand il est véhiculé par l'autorité conférée aux dictionnaires puisque l'auditeur n'a pas su entendre le pouvoir phonique et sémantique du mot lui-même.

Dans le contexte en effet de « ces femelles aux jolis seins », la connotation syntagmatique fait entendre le son [E] de *femelle* en écho à celui de *rappelle* où le *elle* peut entrer en résonance avec un *je* énonciateur au masculin, lui-même répété (« je me rappelle, je me souviens »). Le sens de *femme* en étymon de *femelle* et celui de *belle*, induit à la fois par le son final de *femelle* et le proche entourage de « jolis seins », *sein* renvoyant au champ sémantique du féminin et *jolis* au champ sémantique de la beauté, il n'y a là non seulement aucune connotation péjorative mais plu-

---

<sup>1</sup> L'écriture d'un féminin composant le pluriel est précisément l'application de cette reconnaissance du pôle motivé du genre dont la marque féminine ou masculine est une information et non seulement un indice comme les masculin et féminin arbitraires. Il est des gens qui ne partagent l'amitié qu'avec des individus de leur sexe. Je sais, pour en faire partie, que ce poète étend son cercle d'amitié dans la gent féminine .

tôt l'inverse, et pas de connotation animale non plus, les « jolis seins » ne permettant guère, du point de vue du son, la présence connotative de *mamelle*.

Le dictionnaire de référence de l'auditeur auquel celui-ci a renvoyé l'auteur était celui de Wikipédia dont l'article *Femelle* en tant que nom a été partiellement corrigé depuis mon intervention<sup>2</sup> à la suite de cet entretien. Cependant, sa connotation syntagmatique péjorative a été rétablie au niveau de l'adjectif en lui adjoignant le terme *démon*<sup>3</sup>, permettant ainsi aux auteurs de faire passer cette acception péjorative du féminin qui semble essentielle à la survie de l'espèce (mais quelle espèce ?) pour rejoindre le sens donné par le *Lexis* qui s'intitule aussi *Le Dictionnaire érudit de la langue française*.

En effet, le *Petit Larousse Illustré 2008*, le *Nouveau Petit Robert 2008* ainsi que le *Lexis 2009* offrent tous les trois les mêmes partis pris dont l'évidence émerge quand les entrées *mâle* et *femelle* sont comparées. Ainsi, pour chacun d'entre eux *femelle* est un « animal »<sup>4</sup> mais *mâle* est un « individu »<sup>5</sup> pour *Lexis* et le *Petit Robert* et « un être vivant »<sup>6</sup> pour le *Petit Larousse Illustré*. Que le mot « femelle » apparaisse plus souvent que « mâle » pour caractériser un animal dans un contexte urbain où les animaux sont le plus souvent des chiens et des chats dont le masculin est utilisé en générique n'empêche pas que *mâle* désigne autant un animal que *femelle*. L'un et l'autre désignent aussi l'animal humain il est vrai, mais pourquoi réserver le terme *d'individu* ou *d'être vivant* au seul animal mâle ?

La suite des articles concernés nous en apprend un peu plus sur la dévalorisation systématique du féminin qui caractérise l'humain dans l'imaginaire linguistique des auteurs, allant jusqu'à utiliser sans aucune rigueur scientifique des exemples censés illustrer le registre dénommé, « populaire » ou « familial », mais qui, en fait, servent de caution littéraire à un point de vue misogyne ainsi transmis comme propre à la langue.

Une place aussi importante que celle de la dénotation, elle-même biaisée comme on vient de le voir, est accordée en effet dans ces articles pour le registre dit « populaire » quand il s'agit de *femelle* et dit « familial » quand il s'agit de *mâle* pour *Lexis* et le *Nouveau Petit Robert*, renvoyant donc à

<sup>2</sup> Le contenu de l'envoi est en ligne dans [fr.wiktionary.org/wiki/discussion : femelle](http://fr.wiktionary.org/wiki/discussion:femelle) du 26 février 2010.

<sup>3</sup> <http://fr.wiktionary.org/wiki/femelle>.

<sup>4</sup> *Le Petit Larousse illustré*, Paris, 2008, *ad vocem* ; *Le Lexis, Le dictionnaire érudit de la langue française*, Paris, Larousse, 2009, entrée *Femelle*, n. et adj. ; *Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, Josette Rey-Debove, Alain Rey (éds.), Paris, 2008, *ad vocem*.

<sup>5</sup> *Ibid*, entrée *Mâle*, adj. et n.

<sup>6</sup> *Ibid*, *ad vocem*.

un imaginaire social lui-même considéré différemment par les sujets rédacteurs, puisque la désignation du registre est différente. *Le Petit Larousse Illustré* n'emploie que le terme de « familier » pour le registre, qu'il s'agisse de considérer *mâle* ou *femelle*. Mais il ajoute « péjoratif » pour *femelle* et lui donne comme unique définition « femme » alors que pour *mâle* la définition ne se contente pas de donner « homme » mais lui adjoint des qualificatifs mélioratifs « vigoureux moralement ou physiquement ». Ainsi l'acception familière de *mâle* est pour les auteurs du *Petit Larousse Illustré* obligatoirement positive, si bien que *un sale mâle, un faible mâle, un mâle lâche* ou *un mâle cruel et malhonnête* pour désigner un homme seraient des oxymores. Zola emploie donc un oxymore dans l'exemple qui illustre l'acception donnée pour le registre familier dans *le Nouveau Petit Robert* « *un mâle brutal, habitué à trousser les filles* »<sup>7</sup> mais les auteurs ont pris soin de forger un exemple pour illustrer la connotation méliorative qu'ils donnent comme première, « *Un beau, un vrai mâle* »<sup>8</sup>, après avoir donné comme définition: « Homme caractérisé par la puissance sexuelle »<sup>9</sup>. C'est cette même définition, au déterminant près (*sa* au lieu de *la*), qui est donnée par le *Lexis 2009* en registre familier pour *mâle*, l'exemple forgé par les auteurs étant « *un beau mâle* »<sup>10</sup>. À l'entrée *femelle*, la définition donnée par le *Lexis 2009* en registre « populaire et péjoratif » est ainsi formulée : « femme mauvaise et méprisable »<sup>11</sup>. Et voici la citation de Flaubert censée illustrer cette acception : « *Je m'étendis dans un coin pendant que la voix éraillée des femelles glapissait* »<sup>12</sup> où l'on peut noter pourtant que rien de moral n'est attribué au sens du mot *femelle* mais que la motivation de l'emploi se justifie par le verbe *glapir* qui renvoie aux champs sémantiques de l'audition et de l'animal. C'est une façon d'utiliser les auteurs classiques au service d'une idéologie et non de la langue. Il suffit de faire jouer la substitution de *femelle* avec *mâle* pour s'en convaincre : *je m'étendis dans un coin pendant que la voix éraillée des mâles braillait*. Le verbe *glapir* a été remplacé par *brailler* dans l'exemple pour une cohérence avec le référent animal, *glapir* renvoyant au son plus aigu et bref, *brailler* renvoyant à un son plus guttural, plus proche de la voix généralement masculine.

Il faut aussi imaginer que, dans l'exemple ainsi forgé, le sujet énonciateur est féminin. Et c'est là qu'intervient le **principe de réciprocité** dans la substitution pour détecter la valeur subjective attribuée à la dénotation qui doit rester la plus neutre possible quand celle-ci est consignée dans

---

<sup>7</sup> *Ibid*

<sup>8</sup> *Ibid*.

<sup>9</sup> *Ibid*.

<sup>10</sup> *Lexis*, entrée *Mâle*, adj. et n.

<sup>11</sup> *Ibid*. entrée *Femelle*, n. et adj.

<sup>12</sup> *Ibid*.

un dictionnaire afin de ne pas entacher d'un sexisme déjà présent dans l'imaginaire social l'évolution possible de la langue et afin de laisser libre son appropriation par la parole.

Les lexies *mâle* et *femelle* peuvent être l'une comme l'autre chargées de connotations péjoratives, mélioratives ou neutres suivant l'intention de la personne qui emploie le mot et son contexte énonciatif.

La dénotation devrait en rester à ce qui est scientifiquement donné pour la distinction des deux substantifs, à savoir:

*Femelle* : être vivant (animal, plante ou individu) organisé pour porter les œufs ou ovules (vierges et/ou fécondés).

*Mâle* : être vivant (animal, plante ou individu) organisé pour féconder dans l'acte de la reproduction.

Pour ce qui concerne le sens de *femelle* je terminerai en citant un passage d'un texte de Rajel, artiste soutenue par la Direction des Affaires Culturelles parce qu'elle fait vivre la langue française, « *fillette, femme, femelle en un seul corps* »<sup>13</sup> passage qui s'inscrit en tant qu'expression d'une harmonie heureuse et complète.

**Substitution et réciprocité** permettent ainsi de corriger une vision affligeante pour l'humain féminin afin d'approcher ce que j'appelle une **dénotation objectivée**.

Outre la vision affligeante, il y a aussi celle qui élimine la représentation de l'humain féminin pour le limiter à l'emploi de mère, épouse ou auxiliaire de service. Une éthique semble nécessaire à mettre en place pour garantir une base commune de considération pour chaque être humain dans l'acquisition d'une compétence linguistique car « en matière de langue, comme en économie en général, une bonne gestion consiste moins à éviter les dépenses qu'à les engager à bon escient »<sup>14</sup> nous rappelle justement Jackie Schön. Pour ce faire, une reconsidération du genre grammatical d'une part et dit naturel de l'autre devrait être envisagée. C'est une proposition déjà faite dans « Sexe et genre en français »<sup>15</sup> dans la revue *La Linguistique* que je reprendrai ici.

### 3. Les deux pôles du genre grammatical

La primauté systématique (si ce n'est systémique) accordée au genre masculin fige le regard, si ce n'est la pensée, et empêche d'envisager, et par là d'encourager, la fonctionnalité de la langue dans son usage.

Cet écueil pourrait être évité par la prise en compte des deux pôles du

<sup>13</sup> Extrait de *Ville Rousse*, album *RAJEL 2011*

<sup>14</sup> J. Schön, *La linguistique*, Toulouse, Les Éditions Milan, coll. Les Essentiels Milan, 2008, p. 51.

<sup>15</sup> Cf. N. Pradalier, *Sexe et genre en français*, « La linguistique », 46 (2010-1), pp. 113-120.

genre grammatical dans les langues à genres féminin et masculin : le pôle arbitraire et le pôle motivé.

1. Le **pôle arbitraire** est celui où se situent les lexèmes qui n'ont pas le sème de personne, le genre n'étant alors qu'un indice et non un trait de sens, ainsi de *voile* dont le trait sémantique commun de « tissu » s'augmente du trait sémantique de « tension utile » quand il est féminin alors qu'il a le sème de « recouvrement » quand il est masculin. La distinction masculin/féminin n'a alors aucune justification liée à *mâle* ou *femelle* et, quand il y a « évolution » de genre, celle-ci est conditionnée par des facilités articulatoires ou par une pratique qui s'impose parce qu'elle est celle d'un groupe dominant d'un point de vue quantitatif ou d'un point de vue idéologique. C'est ici que joue le poids de la connotation.

2. Le **pôle sexuellement motivé** est celui où se situent les lexèmes avec sème de personne qui se déclinent en trois catégories :

a) Lexèmes à suffixes masculin et féminin

Ex. *dirac-teur-trice, présid-ent-ente, cuisin-ier-ière...*

b) Lexèmes épïcènes à genre motivé indiqué par l'accord

Ex. *le* ou *la journaliste, le* ou *le ministre...*

c) Lexèmes épïcènes à genre arbitraire susceptible d'évoluer en genre motivé

Ex. *témoin, victime, membre, vigie, mannequin...* (l'évolution dans ce sens est déjà attestée pour certains tels *membre, sage-femme* et *maire* : *un* ou *une sage-femme, le* ou *la maire*).

S'il est question d'une féminisation des noms de métier jusque-là masculins, elle doit aller de pair avec une masculinisation des noms de métiers jusque-là féminins puisque même celui de nourrice peut être tenu par un homme depuis l'évolution des techniques de pompage et de conservation du lait, de même que la force animale est remplacée par la force mécanique. Les dictionnaires pourraient formaliser un usage qui hésite à se mettre en place par légitimité désavouée, elle-même induite par la vision dévalorisante du féminin que transmettent les dictionnaires.

Un des outils pour contrer cette vision dévalorisante serait de reformuler les définitions en faisant systématiquement apparaître les désignations de l'humain aux deux genres ; *professionnel* ou *professionnelle, magistrat* ou *magistrate, technicien* ou *technicienne...* Et faire la distinction entre *aide* au féminin qui n'a pas le sème de personne et a le sens de *soutien* et *aide* épïcène qui a le sème de personne et se décline en masculin ou féminin, *un* ou *une aide de camp, aide familial* ou *familiale, aide ménager* ou *ménagère*.

Les entrées pourraient alors être différenciées en fonction du sens et non de la priorité du genre masculin :

*Hôte* : épïcène, féminin et masculin, personne qui est reçue, homophone du masculin de *hôtesse*.

*Hôtesse* : personne qui reçoit, dont le masculin est *hôte*.

Le lexème *homme*, bien qu'ayant deux acceptions dont l'une exclut l'autre et pour lequel l'allemand par exemple a deux lexèmes différents, se retrouve n'avoir qu'une entrée dans *le Petit Larousse Illustré* alors que l'une des acceptions, à savoir « être humain » (celle qui est donnée en premier par les dictionnaires mais qu'une évolution de l'usage donne comme récessive), est celle d'un épïcène à genre (encore) arbitraire. Ne serait-il pas judicieux de considérer deux entrées à présent : celle qui donne *homme* : épïcène, « être humain » et celle qui donne *homme* : masculin « être humain mâle » ?

Quant à l'expression « *d'homme à homme* », elle mériterait d'être étudiée par des enquêtes linguistiques auprès des sujets locuteurs pour déterminer si elle est à classer dans l'acception « être humain » ou « être humain mâle ».

La généralisation du masculin pour désigner les individus entraîne de nombreux paradoxes énonciatifs, y compris dans les énoncés censés informer. La citation qui suit est la reproduction du contenu d'un chapeau d'article, extraite d'un journal distribué gratuitement :

Iran. Après l'avènement de la république islamique en 1979, pulls et jupes ont été remplacés par tchador dans les illustrations des livres scolaires. Après avoir façonné le citoyen idéal, ceux-ci se font plus discrets, note « IndiseIRAN »<sup>16</sup>.

Ne serait-ce pas la citoyenne idéale qui a été ainsi « façonné(e) » en remplaçant dans sa représentation « pulls et jupes » par « tchador » ?

Car les livres scolaires sont à destination des filles comme des garçons, sauf si l'instruction n'est pas accessible à celles-ci. Et c'est ce que l'on pourrait déduire de cet énoncé. Or, renseignements pris, l'instruction est ouverte aux filles comme aux garçons en Iran.

Une autre acception est possible, c'est que « le citoyen idéal » soit une figure métonymique pour dire « le regard du citoyen idéal ». En ce cas c'est encore une négation des filles et des femmes comme sujets et une réalisation par l'instance énonciative elle-même de leur statut unique d'objet, en l'occurrence objet de regard.

Dans une communication planétaire où les systèmes de langue sont en contact permanent, n'est-ce pas une nécessité première de considérer la présence aussi indiscutable des femmes comme des hommes dans la communauté humaine ? La loi de volonté d'affirmation viendrait alors contrer la loi du moindre effort pour maintenir la fonctionnalité à la fois informative et expressive de la diversité des langues et leur nécessaire

---

<sup>16</sup> Chapeau d'un article paru dans un journal gratuit toulousain en 2010.



maintien face à une uniformisation humainement et intellectuellement appauvrissante.

#### 4. Conclusion

L'économie réalisée sur la quantité inemployée de subjectivité serait reversée en quelque sorte dans la formulation écrite des termes féminins et masculins qui ont des formes différentes pour un sens dénotatif commun.

Nous venons de voir en effet que l'utilisation des références littéraires sert trop souvent de caution à une parole qui emprisonne le sens en l'aliénant quand tout l'art de la poésie tient à le libérer pour créer un monde où l'esprit jubile.

L'importance des dictionnaires dans la construction d'un imaginaire collectif pèse de tout son poids quand elle est au service d'une idéologie. Et si, comme l'écrit Didier Coste, « en Occident et presque partout aujourd'hui, les sociétés sont patriarcales ; on redoute qui l'on domine, on l'ignore aussi, à tous ces titres il est plus commode de le ranger, de l'étiqueter »<sup>17</sup> c'est que la peur serait le moteur à déconstruire car c'est aussi par la peur que le dominant assoit son pouvoir. Mais la plus grande peur est celle que l'imaginaire se construit lui-même.

Or, l'imaginaire est construit en partie par les dictionnaires puisque ceux-ci servent de référence au jugement sur sa propre expression et celle de l'autre, comme on l'a vu dans l'exemple qui introduit cet article.

Nous assistons avec le développement de la communication planétaire à des luttes de pouvoir qui s'exercent à tous les niveaux (linguistique, économique, idéologique). Une éthique du sujet chercheur n'est-elle pas nécessaire quand son rôle est de consigner le sens dénotatif qui permet la compréhension linguistique et devrait assurer la sécurité de l'expression ?

Pour repérer la charge idéologique qui peut être véhiculée, souvent inconsciemment, dans le traitement des entités lexicales, nous espérons avoir démontré comment le traitement des genres grammaticaux peut servir d'outil technique pour détecter un biais interprétatif dont le sujet lexicographe doit se préserver s'il veut conserver son impartialité.

#### Références bibliographiques

- D. COSTE, *L'image de la femme*, in *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 7, Paris, 1985, p. 859.  
O. DUCROT *et al.*, *Les Mots du discours*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980.

---

<sup>17</sup> D. Coste, *L'image de la femme*, in *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 7, Paris, 1985, p. 859.

- R. JAKOBSON, *Essai de Linguistique générale*, Paris, Les Editions de Minuit, 1963.
- G. KASSAI, *L'instabilité du signe linguistique*, in G. DUCOS, S. STATI (éds.), *Actes du XII<sup>e</sup> colloque international de Linguistique Fonctionnelle*, Bologne, 2-7 juillet 1984, Padoue, CLSP, 1985, pp. 291-295.
- C. KERBRAT-ORECCHIONI, *La connotation*, Lyon, Presse Universitaire de Lyon, 1977.
- N. PRADALIER, *Sexe et genre en français*, « La linguistique », 46 (2010-1), pp. 113-120
- N. PRADALIER, *Structuration de l'imaginaire à partir d'éléments lexico-sémantiques préexistant dans le domaine de la différenciation sexuelle en langue française*, in A.-M. HOUEBINE-GRAVAUD (éd.), *L'Imaginaire Linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 79-82
- J. SCHÖN, *La Linguistique*, Toulouse, Milan coll. Les Essentiels, 2008.
- M. YAGUELLO, *Les mots et les femmes*, Paris, Payot, 1978

Dictionnaires

- Le Lexis : le dictionnaire érudit de la langue française*, Paris, Larousse, 2009.
- Le Nouveau Petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, 2008.
- Le Petit Larousse Illustré*, Paris, Larousse, 2008.

